
Traduction et néologie dans le dictionnaire bilingue français-arabe¹

Hassan Hamzé

Professeur émérite à l'université Lumière-Lyon2 – CRTT- France
Directeur du programme de linguistique et de lexicographie arabes
Institut d'Etudes Supérieures de Doha – Qatar
Email : hassan.hamze@hotmail.fr

Date de soumission: 07/04/2020 Date d'acceptation: 20/04/2020 Date de publication: 15/06/2020

Résumé

Cette recherche part de l'opposition entre la traduction considérée comme un acte de communication qui appartient au discours et qui prend en compte les circonstances de la situation et « la traduction » dans le dictionnaire bilingue qui appartient à la langue et qui cherche les correspondances entre les unités lexicales des deux langues. Elle analyse les néologismes arabes dans le dictionnaire bilingue français-arabe al-Manhal, leurs moyens de création, et les indices qui permettraient leur identification.

Mots clés : traduction, néologie, néologisme, dictionnaire bilingue, dictionnaire arabe, correspondance, équivalence.

Abstract

This research distinguishes between translation viewed as a communicative process which belongs to the realm of discourse taking into account the context of the situation and "translation" in the bilingual dictionary which belongs to the realm of language and which seeks to find correspondences between the lexical units of two languages. The paper studies Arabic neologisms in the bilingual French-Arabic dictionary of al-Manhal, their means of creation, and the clues that indicate this creative process.

Keywords: Translation, Neology, Neologism, Bilingual Dictionary, Arabic Dictionary, Correspondence, Equivalence.

التَّرْجُمة والتَّوْلِيد في معجم ثنائي اللغة

فرنسي — عربي .

مستخلص

ينطلق البحث من التمييز بين الترجمة باعتبارها عملية تواصل تنتمي إلى الخطاب وتعتمد على ظروف المقام ، وبين "الترجمة" في المعجم الثنائي التي تنتمي إلى اللغة ، وتقوم على البحث عن المقابلات بين الوحدات المعجمية في اللغتين. وتهتم الورقة بدراسة الألفاظ العربية المولدة في معجم المنهل الثنائي الفرنسي-العربي ، وطرائق توليدها ، والمؤشّرات التي يمكن أن تكون قرائن على هذا التوليد.

الكلمات المفتاحية: الترجمة ، التوليد ، المولّدات ، المعجم الثنائي ، المعجم العربي ، المقابلة ، التكافؤ

Introduction : la traduction est l'un des moyens de la création néologique. Un écart sensible entre les manières de voir le monde dans deux cultures conduit, inévitablement, à créer des néologismes qui peuvent trouver leur chemin vers le dictionnaire monolingue. La tâche du bilingue n'est pas, à proprement parler, une traduction. Elle consiste à établir des correspondances en faisant des choix dans ce qui est attesté dans l'usage. Or, dans les langues qui importent le savoir, le dictionnaire bilingue prend souvent le devant de la scène et fabrique, à tort ou à raison, des néologismes pour combler le vide. Le dictionnaire bilingue français-arabe *al-Manhal* nous fournit un témoignage précieux sur cette situation puisqu'il signale plus de mille quatre cents termes arabes qu'il avait lui-même créés dans sa recherche des correspondances avec le français. C'est cette création, son mode de fonctionnement et ses indices que nous proposons d'examiner

1. Equivalence vs correspondance

L'un des concepts élaborés par le courant interprétatif de la traduction est l'opposition faite entre « équivalence » et « correspondance ». En effet, contrairement à un usage répandu, on ne parle d'équivalence que lorsqu'on est en discours, c'est-à-dire relativement au message et au vouloir dire transmis dans le message.

Si on parle d'équivalence en traduction, c'est que cette opération est conçue comme un acte de communication avec tout ce que cet acte implique. C'est le « vouloir dire » qu'on cherche à exprimer dans l'autre langue, plutôt que le « sens », pour éviter une confusion entre un sens que le traducteur cherche à reconstruire et un sens considéré comme prédéterminé et préexistant dans les mots.

Pour être reconstruit et dégager le vouloir dire, le sens a besoin d'une prise en compte de l'ensemble des paramètres de l'acte de communication: qui parle ? A qui ? Quand ? Comment ? Pourquoi ? Dans quelle situation ?, etc.

On n'a pas ces paramètres dans la « traduction » faite dans le dictionnaire bilingue. Le lexicographe n'a pas les objectifs du traducteur. Il n'a pas ses contraintes, non plus. Il s'agit de deux activités bien différentes. Prendre l'une pour l'autre, c'est se tromper d'objet et prendre la correspondance pour une équivalence².

En somme, lorsqu'on parle de « traduction » dans le dictionnaire bilingue, il ne faut point faire d'illusion et perdre de vue. Entre les mots, il n'y a pas d'équivalence. Une traduction des mots est une impossibilité théorique. Nous avons eu l'occasion de développer cette idée à partir d'un petit exemple amusant. Dans le titre, anodin, d'un ouvrage qui ne semble pas être de grande valeur: كيفية اختيار الزوجة (littéralement : « le comment du choix de la femme »), nous avons démontré, non seulement que les trois mots arabes de ce titre ne peuvent absolument pas avoir de vrais correspondants français, mais aussi que le vouloir dire peut être très différent en fonction des situations de communication : qui a écrit le livre ? quand ? ou ? pourquoi ? etc.³.

Lorsqu'il s'agit de donner des correspondances aux mots, aux expressions et même aux phrases dans le dictionnaire, on n'est pas en discours. On est plutôt en langue. Si le lexicographe s'intéresse au vouloir dire et aux réalisations individuelles dans le discours, c'est pour en dégager ce qui est commun et qui fait partie de la langue. Il n'en retient que ce qui est généralisable en dehors des situations de communication qui peuvent changer à tout instant.

Le dictionnaire bilingue cherche à établir des correspondances, et non à traduire à proprement parler. Contrairement au traducteur, le lexicographe est obligé de donner un correspondant en face de chaque entrée du dictionnaire. Souvent, ce correspondant est une unité simple ou complexe. Parfois, c'est une paraphrase ou une définition. En l'absence de correspondants bien établis et attestés dans l'usage, la lexicographie bilingue est un milieu propice à la création de néologismes.

C'est de correspondance qu'il s'agit dans la suite de cette étude, l'objectif visé étant les néologismes dans le dictionnaire bilingue français-arabe et, plus particulièrement, dans le dictionnaire *al-Manhal* de Jabbour Abdel-Nour et Souheil Idriss dont la première édition a été publiée en 1970⁴.

2. Néologie et néologisme

Le progrès scientifique et technique, dans les sciences exactes tout comme dans les sciences humaines et sociales, se fait en dehors du monde arabe, dans des langues étrangères, notamment l'anglais et le français. Le décalage terminologique entre l'arabe et les langues prêteuses est évident. En « traduisant » vers l'arabe, le lexicographe bilingue est toujours confronté à de concepts nouveaux qu'il doit rendre dans la langue cible. « Traduire » sans faire appel à des créations néologiques apparaît comme une mission presque impossible.

2.1. Néologie et tawlid

Nous parlons de néologie pour désigner l'opération qui consiste à produire des unités lexicales nouvelles, quel que soit le mode de création : néologie de forme y compris l'emprunt, ou néologie de sens. Et nous parlons de néologisme pour nommer le produit de l'opération de néologie, c'est-à-dire l'unité lexicale créée, l'unité empruntée, le sens nouveau, etc.⁵. Selon ce que rapporte le *Dictionnaire de la linguistique*, Riffaterre y ajoute aussi « les mots qui après avoir existé (...) sont morts et paraissent neufs quand ils renaissent de l'oubli »⁶.

Lorsque nous parlons de néologisme en français, nous parlons d'unités récemment créées et qui n'ont pas encore été consignées dans le dictionnaire. En effet, nous considérons généralement que la consécration par le dictionnaire d'une unité lexicale nouvelle veut dire qu'elle fait désormais partie du vocabulaire de la langue et qu'elle n'est plus un néologisme. Autrement dit, le néologisme est une unité lexicale nouvelle qui n'est pas définitivement installée et unanimement reconnue par les lexicographes dans leurs dictionnaires. C'est une unité en cours de reconnaissance ou en début d'installation.

En face des deux termes (néologie) et (néologisme) on utilise généralement les deux termes arabes : (توليد) et (موَلَّد), littéralement : « génération » et « généré ». Mais, attention ! Les termes en arabe et en français ne disent pas la même chose. En effet, quand on utilise en arabe les termes (موَلَّد) et (توليد) on les utilise dans une acception sensiblement différente de celle que nous avons précisée ci-dessus. On suit plutôt la définition adoptée dans le dictionnaire de l'Académie arabe du Caire : المعجم الوسيط. Le terme (موَلَّد) dans ce dictionnaire, et dans beaucoup de recherches arabes modernes, a une acception beaucoup plus large. Il ne correspond presque en rien à la définition du terme français « néologisme ». En effet, est (موَلَّد) dans ce dictionnaire, toute unité lexicale créée par les Arabes anciens après l'époque

de référence, c'est-à-dire après la fin du deuxième siècle de l'hégire/ huitième siècle de l'ère chrétienne :

الموَلَّد: "اللفظ الذي استعمله الناس قديما بعد عصر الرواية"⁷

Est donc (موَلَّد) une unité qui peut avoir été créée il y a deux siècles, ou trois, ou dix, ou plus encore. On peut s'étonner de voir que, selon cette définition, un terme comme (مُطَوِّف) « Personne dont la fonction consiste à aider les pèlerins à accomplir le rituel du pèlerinage à la Mecque » est un (muwallad). Il en est de même pour (جَبْر) « algèbre » qui apparaît pourtant dans le titre du livre d'al-Hawârizmî : (الجبر والمقابلة) au 3^{ème} siècle de l'hégire. Idem pour le terme (سَمْت) « zénith » pourtant entré dans les langues européennes à partir de l'arabe dès le XIV^{ème} siècle⁸.

Dans la présente étude, Il s'agit de (néologie) et de (néologisme) définis au début de cette étude et non point de (tawlid) et de (muwallad) selon la définition de l'Académie arabe du Caire.

2.2. Types de néologie

Dans la néologie, nous distinguons deux types : une néologie de forme et une néologie de sens⁹.

Dans la néologie formelle, il s'agit de la création d'une forme linguistique nouvelle. Cette forme peut être créée en faisant appel au système de la langue, en empruntant un terme à une autre langue ou, enfin, en procédant à une formation hybride. Quel que soit le mode de formation, on peut créer des unités lexicales simples par le recours au système de nomination de la langue, ou des unités lexicales complexes par le recours au système de communication qui réunit deux, ou plus de deux unités simples.

Dans la néologie sémantique, on garde l'unité lexicale ancienne, mais on lui donne un sens nouveau. La majeure partie de la terminologie arabe ancienne en matière de sciences religieuses ou de sciences du langage appartient à ce mode de création. Exemples : (صَوْم) « jeûne » et (كَافِر) « infidèle » en jurisprudence ; (فَاعِل) « agent » et (تَمْيِيز) « spécificatif » en

grammaire ; (طويل) « mètre Tawîl » et (كامل) « mètre Kâmil » pour parler des mètres de la poésie arabe, etc.

Dans la terminologie arabe moderne, on a, inévitablement, recours à ces deux types et, tout particulièrement, à l'emprunt. Un recours parfois excessif à ce moyen de création le plus facile et le plus paresseux.

3. Les néologismes dans le dictionnaire bilingue

3.1. Usage et création

Le lexicographe est sensé s'appuyer sur un corpus et noter ce qui est réellement attesté dans l'usage. Or, les lexicographes arabes modernes ne font souvent pas appel à un corpus. Lorsqu'ils le font, ce n'est généralement pas un corpus textuel, mais un corpus dictionnaire qui copie, en les modifiant, les dictionnaires antérieurs.

Dans le cas de la lexicographie bilingue, le lexicographe part de la nomenclature du dictionnaire étranger et cherche des correspondances dans la langue d'arrivée. En raison des besoins terminologiques, l'auteur du dictionnaire bilingue français-arabe est à la fois un lexicographe et un créateur de mots nouveaux. Il ne se contente donc pas de noter ce qui est attesté dans l'usage. Il y ajoute ce qu'il considère comme devant être attesté, c'est-à-dire ce qu'il estime correspondre aux significations des mots dans la langue de départ. Il crée sans cesse -en fonction des besoins- des unités nouvelles :

- Soit parce qu'il ne trouve pas de mot arabe qui puisse correspondre à l'entrée dans la langue source. Exemple : (ضمير رائد) pour « cataphore ».

- Soit parce qu'il ne connaît pas un mot arabe plus ancien susceptible de correspondre au mot étranger. Exemple : (اصطلاح), (لغة ماورائية), (ميتالغة), (وضع ثان), (لغة انعكاسية), (لغة واصفة), (لغة تععيدية)¹⁰ pour « métalangage », alors que les Arabes ont utilisé (الكلام على الكلام), un terme déjà attesté chez Abû Hayyân at-Tawhîdî¹¹ au 4^{ème} siècle de l'hégire/X^{ème} siècle de l'ère chrétienne.

- Soit, tout simplement, parce que le mot existant qu'il connaît ne lui plaît pas, quelle que soit son adéquation ou le degré de son implantation dans l'usage. Exemple : (الأسنية) pour la « linguistique », alors que le terme implanté est (لسانيات), un terme de la même racine d'ailleurs que (الأسنية), et construit sur le même modèle que d'autres disciplines comme (رياضيات، طبيعيات، (الهيئات), etc., ou comme le terme (دَحْلَة) inventé pour nommer l'entrée du dictionnaire alors que le terme (مَدْخَل) qui appartient d'ailleurs à la même racine et qui indique le lieu d'entrer est bien implanté depuis des décennies¹².

Lorsqu'il n'y a pas un correspondant arabe au mot étranger, le lexicographe cherche à créer. Le recensement réalisé par Amadou Diallo¹³ montre qu'il y a dans le dictionnaire général bilingue français-arabe *al-Manhal*, 1140 néologismes inventés par les propres auteurs du dictionnaire sans compter, bien sûr, tous les autres néologismes du dictionnaire qui ont été introduits par d'autres membres de la communauté : lexicographes, traducteurs, terminologues, spécialistes, auteurs, etc.

En principe, lorsqu'un néologisme entre dans le dictionnaire, c'est qu'il a été attesté dans l'usage et qu'il a eu un emploi suffisamment généralisé pour le considérer comme faisant partie du vocabulaire de la langue. Il est donc « naturalisé » pour utiliser un terme en rapport avec l'acquisition de la nationalité d'un pays. Son entrée dans le dictionnaire est sa carte d'identité qui prouve qu'il fait désormais partie de la communauté.

Or, ce n'est pas toujours le cas dans le dictionnaire bilingue français-arabe. La présence du mot nouveau dans le dictionnaire peut être une simple demande d'entrée, une demande de naturalisation qui peut aboutir ou qui peut ne pas aboutir. Ces 1140 néologismes créés par les auteurs d'*al-Manhal* et qui ne sont pas attestés dans l'usage sont des candidats à la naturalisation ; Ils devraient être considérés comme des néologismes au sens propre du terme dans la mesure où on ne connaît pas le sort qui leur sera réservé. Combien va-

t-il rester de ces 1140 néologismes pour être retenu par la communauté ?
Allâhu ‘âlam « Dieu sait ».

Cette situation particulière de l’arabe est la conséquence d’un manque évident dans son vocabulaire, résultat tout à fait naturel du manque de créativité dans le monde arabe qui importe les objets, les concepts et, très souvent, les termes aussi.

3.2. Les moyens de création

Dans la recherche d’une traduction des unités lexicales et des termes étrangers, notamment anglais et français, les traducteurs et les auteurs des dictionnaires bilingues font appel à plusieurs moyens.

- Le premier moyen, le moyen le plus courant de la création néologique dans le dictionnaire bilingue français-arabe, est la traduction du sens étymologique du mot étranger. S’il est simple, on cherche à le traduire par un mot arabe simple dans la mesure du possible. Exemple :

(Absentéisme) traduit par « *نَعْيِيَّة (تغيّب متطاوّل عن العمل)* ».

Ou par un terme composé. Exemple :

(cadre) : « *موظّف إداري* ».

Si l’unité lexicale étrangère est une unité complexe, on cherche à traduire le sens étymologique de chacun de ses composants. Exemple :

(Auto-stop) : « *انتقال إيقاف (استيقاف صاحب سيارة على الطرق العامة للانتقال بها مجاناً)* ».

Les tropes suivent le même chemin. S’il y a des figures dans la langue source, on les reprend dans la langue cible. Les métaphores et les métonymies sont souvent traduites par des métaphores et des métonymies en arabe. Ainsi la métaphore (ازدراع / زرع) pour la greffe d’organes/ la transplantation reprend la même métaphore « greffe / transplantation » du français. C’est, en quelque sorte, une métaphore de second degré en arabe puisque le terme arabe (/ زرع / ازدراع) n’est pas emprunté directement par l’arabe au domaine de l’agriculture pour être appliqué au corps humain (زرع الأعضاء ، زراعة الأعضاء ، زرع الكلية ، إلخ).

Il ne fait que traduire le terme étranger « Greffe » / « Transplantation » qui, lui, est emprunté au domaine de l'agriculture.

- Le deuxième moyen reprend tel quel le mot étranger. Le mot emprunté est arabisé ou sert à créer un mot arabe après une adaptation aux systèmes de l'arabe. Les exemples de cet emprunt sont nombreux, notamment dans la terminologie scientifique et technique. Nous pouvons donner comme exemples de cet emprunt la variante (بَنْك, pl. بنوك) ; (مَبْنُوك dans les pays du Maghreb) à côté de (مَصْرَف, pl. مصارف). Autre exemple : (classicisme : كلاسِيكِيَّة).

- Le troisième moyen consiste à créer de nouveaux mots en arabe par le recours au système morphologique de l'arabe basé essentiellement sur la flexion interne : on cherche le sens étymologique du mot étranger, ou la définition du concept, puis on construit un nouveau mot arabe sur l'un de ses schèmes connus. Exemples :

- (Triboulet) : (مِخْتَمَة) آلة لقياس قطر الخاتم يستعملها الجواهري

Construit sur le schème arabe (مِفْعَلَة) qui est l'un des schèmes du nom d'instrument ;

(Tauromachie) : (ثَوَارَة),

sur le modèle de (زراعة ، صناعة ، تجارة) pour traduire le mot français qui dénomme le métier;

(Souprière) : (صَفْحَة الجِساء) c'est-à-dire (جِساءِيَّة).

Beaucoup de néologismes créés sur ce modèle sont dérivés à partir d'emprunts. On trouve ainsi des termes comme :

(هَدْرُوجِين) et (أَكْسَجِين) à partir de (هَدْرَج ، مُهَدْرَج) et (أَكْسَج ، مُؤَكْسَج).

(دِيمُقْرَاطِيَّة) à partir de (دَقْرَط)

avec la chute de l'une des cinq consonnes radicales tout comme pour (أَكْسَج) et (هَدْرَج), ce qui est conforme au système verbal de l'arabe,

contrairement à *(دَمَقْرَطًا), construit hors système¹⁴. C'était un moindre mal. Malheureusement, ce néologisme (دَقْرَطًا) n'a pas été suivi.

- Le quatrième moyen est la composition, extrêmement limité en arabe. C'est une création sur le modèle existant dans les langues sources comme (Timbre-poste) en français et (police-man) en anglais, chacun de ces deux termes étant formé de deux substantifs collés pour produire un nouveau substantif. En arabe, on peut avoir les deux substantifs en rapport d'annexion. Exemple : (bâb-u l-bayt-i). Pour un rapport adjectival, on peut avoir un nom + un adjectif en fonction d'épithète, comme (rajul-un + ʿâdil-un) ou un nom + un *masdar* qui peut être interprétée comme un adjectif. Exemple : (kâtib-un ʿadl-un), i.e. (kâtib ʿâdil) (Litt. « écrivain justice » pour « écrivain juste ») pour le notaire. En revanche, un substantif comme (حديد) « fer », (نهر) « fleuve », etc. n'est pas utilisé pour assurer cette fonction d'épithète. Or, pour traduire les mots composés très nombreux en français et en anglais sur le modèle (timbre-poste), le dictionnaire bilingue développe le modèle pour avoir N + N au lieu de N + Adj, un développement très commode qui semble avoir de beaux jours devant lui. On trouve ainsi

(شاحنة صهريج) et (طائرة صهريج) pour traduire « camion-citerne » et « avion-citerne »,

(رَجُلٌ ضَفَدَةٌ) pour traduire « un homme grenouille »¹⁵, etc.

3.3. Fonctionnement des néologismes

A priori, le dictionnaire bilingue n'a vocation ni à intégrer des néologismes, ni à signaler des néologismes. En effet, les correspondants arabes qu'ils proposent devraient appartenir au vocabulaire de la langue. A ce titre, ils doivent déjà être connus et consignés dans le dictionnaire monolingue. Or, les dictionnaires monolingues arabes sont défectueux. Ils ne travaillent pas à partir d'un corpus ni exhaustif, ni représentatif, ce corpus n'existant pas à l'heure actuelle. Lorsqu'on fait appel à un corpus, il est partiel, voire très partiel.

En l'absence d'un corpus exhaustif ou représentatif, le monolingue reprend en les modifiant les monolingues précédents. Il ne couvre pas tous les néologismes dont la communauté a besoin. Le dictionnaire bilingue n'y trouve pas tout ce qui correspond aux termes étrangers qu'il cherche à traduire. Parfois même, les rôles sont inversés. L'examen des dictionnaires arabes modernes montre bien que c'est le bilingue qui prend le devant de la scène et qui sert de tremplin. Le monolingue emboîte le pas et reprend des néologismes du bilingue¹⁶.

3.3.1. Les indices de néologie

Lorsqu'il y a un néologisme, qu'il soit une création personnelle du lexicographe bilingue, ou une création consacrée par l'usage, celui-ci ne fonctionne pas souvent comme les autres entrées du dictionnaire. Des indices permettent généralement de reconnaître le caractère néologique de l'entrée. Cependant, ces indices, à l'instar des néologismes, ne sont pas explicitement mentionnés par le lexicographe. On peut relever l'exception faite par les auteurs d'*al-Manhal* pour ce qui se rapporte à leurs propres néologismes. En effet, ils déclarent dès l'introduction, qu'ils signalent par un astérisque les mots qu'ils ont, eux-mêmes, créés. Exemple :

Conceptualiser vt. (كَوَّنَ مَفْهُوماً انْطِلاقاً من شيء) *مَفْهُومٌ*

Sobhi as-Saleh (p.65) reproche aux auteurs ce néologisme construit sur un schème qui ne respecte pas les règles morphologiques de l'arabe : (مَفْعَلٌ). Or, les règles, dit-il, imposent (فَعْلَلٌ). Par conséquent, il suggère de remplacer ce néologisme par une tournure : (اتَّخَذَ مَفْهُوماً) « Prendre comme concept ».

On peut se demander si les auteurs proposent, à proprement parler, un nouveau schème (مَفْعَلٌ), comme le dit Sobhi as-Saleh, ou une nouvelle racine à quatre consonnes (MFHM). Autrement dit, faut-il considérer le premier (m) de (مَفْهُومٌ) comme un augment dans une racine triconsonantique (FHM) à l'instar du (m) de (mafûm) ou comme une consonne radicale instaurant une nouvelle racine à quatre consonnes (MFHM) à l'instar de (ma'sasa)

« Institutionnaliser » construit sur (mu'assasat) « Institution » et non pas sur ('assasa) « Fonder » ?. Dès lors, c'est une nouvelle racine à quatre consonnes qui est créée comme (dahraja) sur le schème (fa^clala)¹⁷.

En dehors de cet astérisque qui signale le néologisme proposé par les auteurs, on ne trouve aucune mention explicite à la néologie. En effet, la page du dictionnaire bilingue français-arabe est organisée sous forme de plusieurs colonnes, chacune d'elles étant formée, à son tour de deux parties en face à face : du côté gauche, les entrées françaises suivies de leurs sous-entrées et du côté droit les correspondants arabes de ces entrées et de leurs sous-entrées. Rien n'est donc destiné à permettre de distinguer si le correspondant arabe est un néologisme.

Cependant, un examen attentif permet souvent de distinguer ce qui est un néologisme de ce qui ne l'est pas grâce à un certain nombre d'indices. Les termes arabes susceptibles d'être des néologismes sont accompagnés de marques typographiques : parenthèses ou crochets, qui les distingueraient, à priori, des termes déjà bien installés dans l'usage. Exemples :

Opticien sm. (صانع أو بائع الأدوات البصرية)

Avivement sm. (Méd.) [تمهيدا لخياطته]

(*al-Manhal*).

Le dictionnaire ne dit rien à propos du caractère néologique de ces deux termes. Toutefois, les marques typographiques, notamment les parenthèses, suggèrent que les correspondants proposés peuvent être des néologismes. En effet, dans *al-Manhal*, les parenthèses et les crochets interviennent pour deux fonctions bien différentes :

A. La fonction des parenthèses : des définitions

Les parenthèses introduisent une définition du terme arabe retenu. Nous avons pu vérifier cette fonction dans plus de mille cinq cents néologismes. Le résultat est toujours le même : Il y a un recours systématique aux parenthèses

pour introduire une définition des néologismes qu'ils soient créés par les auteurs eux-mêmes et marqués par un astérisque, ou non.

En l'absence de l'astérisque, les parenthèses constituent, en elles-mêmes un indice de néologie. Sous l'entrée (Opticien), la définition : (celui qui fabrique ou qui vend le matériel oculaire) suit le terme arabe. C'est probablement un néologisme créé par d'autres auteurs :

Ce terme arabe (نظاراتي) n'est pas attesté dans les dictionnaires monolingues à l'époque. Nous ne l'avons pas trouvé dans *Muhîṭ al-Muhîṭ* de Butrus al-Bustânî publié pour la 1^{ère} fois en 1870, ni dans *Matn al-luga* publié en 1958 de 'Ahmad Ridâ (mort en 1953) alors que ce dictionnaire note le terme (naddârât) défini comme étant « des verres qu'on met sur les yeux pour rapprocher les objets lointains » :

¹⁸ النظارات أو المناظر جمع مُنظرة ، أو العوينات: اسمُ زجاجات توضع على العين تُقرب
البعيد إلى عين الناظر

Le terme n'est pas dans *al-Muṣjam al-Wasîṭ* de l'Académie arabe du Caire dans sa première édition de 1960, ni même dans sa quatrième édition de 2004. Il n'est pas dans *Muṣjam ar-Râ'id* de Gibrân Mas'ûd en 1964-1965, ni même dans *al-Munjid* dans son édition de 1982 alors que le dictionnaire bilingue français-arabe de la même maison d'édition *Mounged* de 1972 reprend ce même néologisme pour traduire (Opticien).

Il s'agit bien d'un néologisme qui sera bien installé plus tard vers la fin du XXe siècle. Il est attesté dans les dictionnaires monolingues : *al-Muṣjam al-ʿarabî al-ʿAsâsî* de l'ALECSO en 1999, *al-Munjid fî al-luga al-ʿarabiyya al-muʿâsira* en 2000, *Muṣjam al-luga al-ʿarabiyya al-muʿâsira* en 2007, *muṣjam al-Ganî az-zâhir* en 2013.

B. La fonction des crochets : des compléments d'informations

Les crochets, quant à eux, ne donnent pas une définition du terme arabe, mais un complément d'informations pour que le mot ou le syntagme arabe retenu soit correctement compris.

Avivement sm. (Méd.) [تمهيدا لخياطته] تنقية جرح

L'avivement, qui est traduit en arabe par le syntagme « tanqiyat jurh » n'est pas un simple nettoyage de la plaie. Les crochets interviennent pour apporter une précision sur la portée du syntagme [en vue de préparer sa suture].

Les crochets peuvent également intervenir pour préciser un mot autrement vague :

Transaction : [مُعَامَلَةٌ تِجَارِيَّةٌ أَوْ مِصْفَقِيَّةٌ]

(Transaction) est traduit par « مُعَامَلَةٌ ». Or, sans une information complémentaire on ne sait pas comment interpréter ce mot arabe polysémique pour retenir l'acception qui puisse correspondre effectivement à celle voulue par le terme français. De quel (مُعَامَلَةٌ) s'agit-il ? En effet, dans le dictionnaire arabe-français de Jabbour Abdel-Nour, co-auteur de notre dictionnaire français-arabe *al-Manhal*, on constate que le mot arabe est susceptible d'orienter le lecteur dans plusieurs directions :

« traitement, agissement, transactions ; relations d'affaires » : مُعَامَلَةٌ

Dans un autre dictionnaire arabe-français, *al-Marjî*, la situation peut être pire encore :

« attitude, comportement, traitement, transaction, affaire, dossier » : مُعَامَلَةٌ

En précisant le sens du mot ou du syntagme, les crochets peuvent servir enfin à terminologiser le mot ou le syntagme. Exemple : (Classicisme).

Pour traduire ce terme, les auteurs empruntent (classique) et construisent un *masdar sinâ'î*, ce qui donne (كلاسيكية), puis, ils ajoutent à cet emprunt un mot arabe destiné à être un projet de synonyme (اتِّبَاعِيَّة), un *masdar sinâ'î* également construit sur (اتِّبَاع) qui signifie « le fait de suivre ». Or, ce sens « le fait de suivre » est celui d'un mot du vocabulaire général. Pour devenir un terme il faut le spécifier et le particulariser. Les auteurs ajoutent cette particularisation entre crochets :

Classicisme sm [كلاسيكية، اتِّبَاعِيَّة فِي الْأَدَبِ وَالْفَنِّ]

Plus tard, les éléments entre crochets peuvent disparaître, et le mot (اتَّبَاعِيَّة) peut devenir un terme.

3.3.2. Arabisation et explication

Le lexicographe bilingue se fixe pour tâche de donner les correspondances dans l'autre langue. Rien de plus. Il n'a donc pas à expliquer à l'utilisateur les significations des correspondants retenus. Ainsi, lorsqu'il donne l'entrée : « âne », par exemple, il ne se trouve pas obligé d'expliquer les correspondants arabes mis en face de l'entrée française. Voici ce qu'il donne :

Âne s.m.	حمار
- (fig.)	غبي ، أحمق ، بليد • عنيد
- Sauvage	حمار الوحش
Brider un – par la queue	قَلَبَ الموضوع
Contes de peau d'-	حكايات أطفال
En dos d'-	مرتفع الأوسط
Etc.	

Ce tableau montre bien comment fonctionne un dictionnaire bilingue. Les correspondants des deux langues se trouvent en face à face. Les mots arabes de la partie droite

حمار // غبيّ ، أحمق ، بليد ؛ عنيد // حمار الوحش // قلب الموضوع // حكايات أطفال // مرتفع الأوسط ؛

ne reçoivent aucune explication. L'explication de ces mots arabes est la fonction du monolingue.

Cependant, lorsque le correspondant arabe proposé en face du terme français est un néologisme, c'est-à-dire un nouveau terme inconnu jusqu'alors, le lexicographe bilingue suppose que son lecteur ne va pas le comprendre. Il se sent donc obligé de lui fournir une explication qui peut prendre la forme d'une définition, d'une paraphrase, d'une précision susceptible de l'éclairer. Dans un commentaire publié après la sortie de ce

dictionnaire, Sobhi as-Saleh (p. 32) salue la méthode des auteurs qui ajoutent une explication après « la plupart de ce qu'ils ont arabisé » (jull mâ^carrabâh), peut-être même « après tout ce qu'ils ont arabisé » (fi kull mâ^carrabâh).

Cette remarque nous semble pertinente. En effet, si l'utilisateur cherche le correspondant arabe d'un terme français qu'il ne connaît pas et qu'il se trouve devant une simple transcription en caractères arabes de ce même terme, il sera certainement frustré. C'est comme si le dictionnaire bilingue ne faisait que reprendre dans la partie droite ce qu'il avait mis dans la partie gauche. C'est traduire le mot par le même mot. On est dans une certaine forme de cercle vicieux.

La plupart des mots arabisés, peut-être tous les mots arabisés sont suivis d'une définition ou d'une précision, dit Sobhi as-Saleh. C'est exact. Toutefois, il ne faut pas en conclure que les indices que nous avons examinés sont réservés aux emprunts arabisés. En effet, des néologismes arabes sont traités de la même manière. Exemples :

Avocette sf. (Ois.)	نَكَاتٌ (طائرٌ مائيٌ طويل الساقين ذو منقار ملتوي الطرف ينكت الرمل طلباً للديدان وسواها)
Studio sm.	شقة صغيرة [مؤلفة من غرفة وتوابعها]
-	مِفَنّ (مُحترف الرسّام أو النحات أو المصور
-	الفوتوغرافي)
-	ستوديو (دار صناعة الأفلام السينمائية • دار
-	تسجيل الأشرطة • قاعة التدريب على الرقص)
- d'émission	دار الإذاعة

L'on voit bien que des informations sont données pour un néologisme qui est un emprunt arabisé : (ستوديو), tout comme pour un néologisme arabe : (نَكَات) formé sur le schème arabe (fa^{cc}âl) du verbe arabe (نَكَت) qui signifie « gratter la terre ou le sable » pour indiquer celui qui ne fait que gratter.

Par ailleurs, des informations sont également données pour des néologismes arabes proposés par les auteurs du dictionnaire, néologismes marqués, comme nous l'avons signalé, d'un astérisque. Exemple :

Conceptualiser vt. (كَوَّنَ مَفْهُومًا انْطِلاقًا مِنْ شَيْءٍ) ^{19*} مَفْهُومَ

Tous ces exemples laissent supposer que des informations sont données à chaque fois qu'il y a un néologisme abstraction faite de la nature du néologisme et de l'auteur de ce néologisme.

Ainsi, en face de l'entrée (Avocette), le dictionnaire donne une définition du terme arabe que le lecteur arabophone n'est pas sensé connaître puisqu'il s'agit d'un néologisme. Ce qui prouve son caractère néologique c'est son absence du dictionnaire monolingue. En effet, en face de l'entrée (نَكَات), le dictionnaire *al-Wasît* ne donne que les sens suivants :

"النَّكَاتُ: الكَثِيرُ النَّكْتُ ، و- الكَثِيرُ التَّنَكِيتُ. يقال: فلانٌ نَكَاتٌ في الأَعْرَاضِ: طَعَّانٌ"

(nakkât) est donc « celui qui gratte beaucoup » (الكَثِيرُ النَّكْتُ) ou « qui dit beaucoup de bons mots / lance beaucoup de plaisanteries ». L'on dit « Un tel gratte beaucoup la réputation, c'est-à-dire il attaque ». Ce n'est donc pas du tout le terme que nous visons²⁰ : (oiseau limicole aux longues pattes, au bec recourbé qui gratte le sable à la recherche des vers).

نَكَاتٌ (طائرٌ مائيٌ طويلُ السَّاقَيْنِ ذو منقارٍ ملتوي الطرفِ ينكتُ الرملَ طلباً للديدانِ وسواها)

Ce terme semble être un néologisme de sens qui consiste à donner un sens nouveau à une forme ancienne.

En revanche, le correspondant de la première acception de (studio) est un syntagme. Il apparaît comme une explication ou un début d'explication du terme français plutôt que comme un terme : (شَقَّةٌ صَغِيرَةٌ) « Petit appartement ». Or, ce syntagme réduit est incomplet. Ses mots sont bien connus. Mais, il risque d'induire en erreur. En effet, le studio n'est pas un simple petit appartement. Le lexicographe se sent obligé de donner un complément qui en précise la portée : [composé d'une chambre et ses dépendances]. L'ensemble

constitué du syntagme et des précisions apportées entre crochets forme une définition du terme français :

Studio : [شقة صغيرة مؤلفة من غرفة وتوابعها]

Il suffit de le comparer à la définition dans le dictionnaire français. Dans *Le Petit Robert*, on a la définition suivante :

« Studio : Logement formé d'une seule pièce principale »,

Une définition sans doute insuffisante. Le dictionnaire *Larousse en ligne* la complète :

« Logement composé d'une pièce principale unique et de locaux accessoires (salles de bains, cuisine, etc. ».

La deuxième acception de (studio) est traduite par un terme arabe qui est un néologisme de forme. Mais, contre toute attente, le correspondant choisi est un nom d'instrument construit sur le schème (mif^cal) de la racine (FNN) qui exprime la notion générale d'art, alors qu'on devrait s'attendre au schème (maf^fal) qui est un nom de lieu puisque ce néologisme est défini comme étant (l'atelier du peintre, du sculpteur ou du photographe).

La troisième acception de (studio) est rendue par un emprunt arabisé. Le néologisme est défini entre parenthèses selon ses différentes acceptions (maison de production des films cinématographiques ; maison d'enregistrement des films ; salle de répétition pour la danse).

En revanche, la dernière sous-entrée (dâr al-'idâ^ca) « Maison de la radio », ne nécessite aucune explication, non seulement parce que les éléments qui la composent sont bien connues, mais aussi parce qu'elle apparaît comme une traduction de (studio d'émission) et non pas de (studio) seul.

Par ailleurs, 'idâ^ca est bien attesté dans les dictionnaires antérieurs comme *Matn al-Juga* (1953), par exemple, qui la considère comme un mot moderne, contrairement à (studio) absent de ce dictionnaire et absent également du dictionnaire *al-Wasît* (1960).

3.3.3. Des indices, pas des preuves

L'examen des correspondants arabes montre que les indices que nous avons analysés ne doivent pas être pris comme des preuves de néologismes. De ce point de vue, ils ne sont ni sûrs ni indéfectibles. En effet, certains correspondants arabes sont définis ou accompagnés de précisions et de compléments d'informations alors qu'ils ne sont point de néologismes et ne répondent pas aux critères de néologie précisés ci-dessus. Ces correspondants peuvent être classés sous différents types :

A – Termes désuets

Lorsque le mot arabe est désuet, son réemploi apparaît comme un néologisme qui a besoin d'être défini puisqu'il est méconnu de l'utilisateur. Nous pouvons donner comme exemple de cette catégorie la traduction faite du terme français (pharmacopée). Le terme arabe proposé (أَقْرَابَاذِين) est accompagné d'une définition:

Pharmacopée : (دستور الصَّيْدَلَة أو الأدوية)

Or, nous savons que le terme (أَقْرَابَاذِين) n'est pas un néologisme. Il a été créé il y a longtemps. En effet, ce terme apparaît déjà dans les textes pharmaceutiques arabes de l'époque classique. On le trouve, par exemple, dans l'introduction d'un livre d'Al-Hârûnî, mort peu après 658h/1260c. Dans cette introduction, l'auteur justifie la composition de son livre par l'absence d'un (أَقْرَابَاذِين) susceptible de satisfaire le lecteur:

« Je n'ai trouvé, dit-il, aucun livre qui rassemble ce que j'ai cherché à rassembler, ni aucun (أَقْرَابَاذِين) d'un [auteur] ancien ou tardif qui soit suffisant pour le but que je me suis proposé » (*Minhâj ad-dukkân*, p. 9)²¹.

Cependant, ce terme attesté dans les textes pharmaceutiques anciens est sorti de l'usage. Il n'est pratiquement plus utilisé à l'époque moderne. Il est absent des dictionnaires arabes modernes pourtant très attachés à l'ancien²². Un utilisateur qui n'a pas une très bonne connaissance des textes arabes anciens a très peu de chance de le connaître. Il a donc besoin d'être défini tout comme les néologismes.

B- Termes empruntés et arabisés

Les mots empruntés aux langues européennes à l'époque moderne, même s'ils ne sont pas des néologismes au sens propre du terme, reçoivent une définition. En effet, ces mots créés au XIXe et souvent au XXe siècle sont considérés comme des mots nouveaux inconnus de l'utilisateur. Très souvent, ils sont absents des dictionnaires monolingues modernes. Exemple :

(Romanisation), emprunté et arabisé par (رُؤْمَنَة), est défini comme étant le « fait de suivre la culture de Rome et sa langue »²³. Il en est de même pour les autres mots de la famille qui sont arabisés et définis : (romanisant), (romaniser), (romaniste) qui sont empruntés : (مُتْرُومِن), (رُؤْمَن), (مُسْتَرْوَم).

Toutefois, il semble que les auteurs du dictionnaire, dans un souci de généralisation, aient choisi de ne pas se contenter des emprunts arabisés inconnus ou peu connus comme les exemples que nous avons cités. C'est ainsi que des emprunts comme (aristocrate), (aristocratie), (bourgeois), (bourgeoisie), (romantique), (romantisme), etc. se trouvent également définis.

Ces termes étaient des néologismes à un moment donné de leur histoire. Une fois bien installés dans l'usage, ils doivent être consignés dans les dictionnaires et faire partie du vocabulaire de la langue. Toutefois, en raison des réticences des lexicographes arabes à intégrer tout ce qui ne fait pas partie de l'arabe pur hérité, des néologismes largement utilisés ne sont pas reconnus et ne trouvent pas leurs places dans les dictionnaires. Leur absence du dictionnaire monolingue serait un argument supplémentaire en faveur de leur traitement comme des néologismes.

Sobhi as-Saleh qui reprend du dictionnaire *al-Manhal* l'exemple de (zorille) arabisé en (ظُرَيْل) est presque sûr (أَوْشِكُ أَنْ أَقُولَ غَيْرَ مَتَرَدِّدٍ) que tout terme emprunté et arabisé est accompagné d'une explication, ce qui constitue pour lui un avantage de ce dictionnaire, non seulement par rapport à d'autres

bilingues, mais aussi par rapport aux monolingues, notamment les monolingues modernes (p. 32).

C- Termes estimés peu connus

Les termes arabes jugés peu connus et qui ne sont pas très répandus peuvent être traités comme des néologismes aussi. Très souvent, ils sont liés à une acception technique ou à un niveau de langue proche de celui des tabous.

Un exemple du premier cas est le terme (مِئْبَر) pour traduire (androcée).

Androcée sm. جُشٌّ، كُشٌّ، مِئْبَر (أعضاء التذكير في النبات)²⁴

Les termes arabes correspondants au terme français ne sont, certainement pas, des néologismes. Par ailleurs, ce sont des termes arabes et non des emprunts arabisés. Ils ne sont pas de création récente non plus. On les trouve, du moins le dernier terme (mi'bar)²⁵, dans les dictionnaires anciens et modernes. Nous pouvons lire dans le grand dictionnaire *Tâj al-^cartûs* d'az-Zabîdî :

« D'après Ibn al-'A^crâbî, *mi'bar* et *ma'bar* est ce avec quoi on féconde le palmier, comme *kuss* »²⁶

Et dans *al-Mu^cjam al-Wasîf* de l'Académie Arabe du Caire:

« al-mi'bar : grande aiguille ; organe mâle dans les plantes à fleurs »²⁷.

Ce terme (mi'bar) devrait être connu des élèves dans les cours des sciences naturelles sur les plantes. Il est considéré par les auteurs libanais du dictionnaire comme peu connu, peut-être parce que les sciences naturelles étaient enseignées et sont toujours enseignées au Liban en français.

Un exemple du deuxième cas est celui de (عجان) « périnée » défini comme étant « la partie qui s'étend des parties génitales à l'anus » :

Périnée sm. (Anat.) عجان (المسافة بين غُضُو التناسل والشرج)

Il s'agit d'un terme arabe ancien qui n'a rien à voir avec un néologisme. Mais, il est peut-être peu utilisé à l'époque moderne en raison de ses connotations sexuelles. Ce terme est attesté dans un poème panégyrique bien connu du poète al-Mutanabbî (mort en 354h/965c), seul poème vulgaire de ce

grand poète²⁸. Le fait d'être considéré par les auteurs comme un terme (Anatomie) et qu'il soit peu utilisé actuellement justifieraient son traitement comme un néologisme qui nécessite une définition.

4. Conclusions

Le dictionnaire bilingue français-arabe apparaît comme un lieu propice pour la création et la diffusion des néologismes en arabe. L'apport d'*al-Manhal* sur ces deux points est indéniable. A ces deux points, il faut ajouter le soin particulier accordé à la définition des néologismes.

Tout néologisme est sensé être inconnu de l'utilisateur, qu'il soit créé par les auteurs de ce dictionnaire ou par d'autres auteurs, qu'il soit un mot arabe ou un emprunt arabisé, qu'il soit un mot simple ou un syntagme et, enfin, qu'il soit un réemploi d'un terme existant ou une création nouvelle.

En conséquence, le néologisme est obligatoirement accompagné d'informations qui le précisent ou le définissent. Ces informations peuvent servir de points de repères, comme des indices qui permettent d'identifier le néologisme dans la mesure où le correspondant arabe n'a pas à être défini dans un dictionnaire bilingue.

Toutefois, ces informations ne sont pas strictement réservées aux néologismes. D'autres unités lexicales sont accompagnées de ce même type d'informations. Cela nous incite à faire le constat suivant : tout néologisme est défini, mais tout terme défini n'est pas forcément un néologisme. C'est notamment le cas avec des termes arabes désuets ou peu connus et des termes qui sont des emprunts arabisés ou construits à partir d'emprunts arabisés.

En somme, à chaque fois que les auteurs d'*al-Manhal* estiment que leur lecteur peut avoir du mal à comprendre le correspondant arabe proposé, ils lui ajoutent une explication qui prend souvent la forme d'une définition ou d'une paraphrase qui introduit un complément d'informations estimé indispensable.

Ce constat nous incite à une certaine méfiance et à conclure que les indices que nous avons dégagés ne permettent pas d'identifier les néologismes à coup sûr. En l'absence d'une étiquette spécifique, l'utilisateur du dictionnaire bilingue a toujours besoin d'une certaine connaissance pour pouvoir distinguer ce qui est un néologisme de ce qui ne l'est pas.

Comment déterminer que telle unité nécessite une définition et non pas telle autre ? En l'absence d'un corpus réel qui peut décider de la fréquence des termes et des niveaux de leur utilisation, c'est le goût du lexicographe qui a le dernier mot. C'est son appréciation personnelle qui détermine s'il va expliquer le terme retenu ou pas, une appréciation qui peut s'avérer pertinente pour un lecteur et superflue pour un autre en fonction de leurs connaissances linguistiques et de leurs bagages culturels.

Bibliographie

- Diallo, Amadou : « Les néologismes dans le dictionnaire français-arabe : *al-Manhal* », document interne dans le cadre du projet LTT sur le rôle de la traduction du français vers l'arabe dans la création de néologismes. (Université Lyon 2- France, Université La Manouba - Tunisie, Université libanaise, Université de Jordanie - Université Cheikh Anta Diop – Sénégal, 2006-2008).
- Dubois, Jean et al. : *Dictionnaire de linguistique*, Larousse-Bordas, 2002.
- Franjié, Lynne : *La traduction dans les dictionnaires bilingues*, Edition Le Manuscrit, 2009.
- Hamzé, Hassan : « Nouveau paradigme de « mot composé » en arabe », in Hafid, Amiri, Salim & Merzouk (eds) : *Linguistics, Planning, Cognition, and Education. Honor of Pr Abdelkader Fassi Fehri*. Amman: Kunuuz al-Maarifah Publishers. 2016, Vol 2, pp. 13-34.
- Hamzé, Hassan : "La terminologie dans le dictionnaire général arabe : le bilingue, un tremplin pour le monolingue", in François Maniez et Pascaline Dury (éds): *Lexicographie et terminologie: Histoire des mots*, Travaux du CRTT, 2008, pp. 181-190.
- Mounin, Georges (dir.) : *Dictionnaire de la linguistique*, Quadriga, Presses Universitaires de France, 2^{ème} éd., 1995.
- Robert : *Le Petit Robert*, nouvelle édition, texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey (Paris, Dictionnaire Le Robert : 2004).
- *Larousse* : Encyclopédie et dictionnaire en ligne :

- <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/studio/74938?q=Studio#74087>

En arabe :

بالعربية:

- ابن منظور ، أبو الفضل جمال الدين محمد بن مكرم: لسان العرب ، دار صادر ، بيروت ، د.ت.
- أبو العزم ، عبد الغني: معجم الغني الزاهر ، مؤسسة الغني للنشر ، الرباط ، دار الكتب العلمية ، بيروت ، 2013.
- بريفو ، جان ، و سايليرول ، جان فرانسوا: المولّد ، دراسة في بناء الألفاظ ، ترجمة خالد جهيمة ، المنظمة العربية للترجمة ، بيروت ، ط 1 ، 2010.
- البستاني ، بطرس: محيط المحيط ، قموس مطوّل للغة العربية ، مكتبة لبنان ، بيروت ، طبعة جديدة ، 1987.
- التوحيدي ، أبو حيان: كتاب الامتاع والموانسة ، تحقيق أحمد أمين وأحمد الزين ، منشورات دار مكتبة الحياة ، بيروت ، د.ت.
- حمزة ، حسن: "المترجم بين أنظمة اللغة وأعراف المجتمع" ، قضايا الترجمة وإشكالياتها ، سلسلة أبحاث المؤتمرات / 8 ، 28-31 أكتوبر 2000 ، إشراف جابر عصفور ، المجلس الأعلى للثقافة ، القاهرة ، صص 65-83.
- حمزة ، حسن: "جودة الترجمة العربية: مقاربة نقدية" ، مجلة العربية والترجمة ، المنظمة العربية للترجمة ، بيروت ، السنة الرابعة ، العددان 7 و8 ، خريف 2011/شتاء 2012 ، صص 91-109.
- حمزة ، حسن: "الترجمة وتطوير العربية: الوجه واللقا" ، مجلة تبثين ، المركز العربي للأبحاث ودراسة السياسات ، الدوحة ، عدد 6 ، 2013 ، صص 7-22.
- حمزة ، حسن: "المستويات اللغوية في المعجم الوسيط بين التأريخ والتأصيل" ، في ماجد بن غيث الحجيلي (إشراف): في أروقة العربية ، عالم الكتب الحديث ، إربد ، الأردن ، ط 1 ، 2016 ، صص 105-133.
- الخوارزمي: محمد بن موسى: كتاب الجبر والمقابلة ، تحقيق علي موسى مشرفة ومحمد مرسي أحمد ، (مطبعة فتح الله الياس نوري وأولاده ، مصر ، 1939).
- دوليل ، جان ، ولي جنك هانلور ، ومونيك كورميه: مصطلحات تعليم الترجمة ، ترجمة جينا أبو فاضل وجرجوره حردان ولينا صادر الفغالي وهنري عويس ، جامعة القديس يوسف ، كلية الآداب والعلوم الانسانية ، مدرسة الترجمة ، بيروت ، 2002
- رضا ، أحمد: معجم متن اللغة ، منشورات دار مكتبة الحياة ، بيروت ، 1377هـ/1958م.
- الزبيدي ، محب الدين أبو فيض السيد محمد مرتضى الحسيني: تاج العروس من جواهر القاموس ، تحقيق علي شيري ، دار الفكر ، بيروت ، 1414هـ/1994م.
- الصالح ، صبحي: "المنهل ، ثورة منهجية وثروة لغوية" ، مجلة الآداب ، بيروت ، المجلد 19 ، 1971 ، صص 30-32 و62-65.
- عبد الحميد ، محمد محي الدين: دروس في التصريف ، المكتبة العصرية ، صيدا-بيروت ، 1411هـ/1990م.
- عمر ، أحمد مختار وآخرون: معجم اللغة العربية المعاصرة ، عالم الكتب ، القاهرة ، ط 1 ، 1429هـ/2008م.
- المنتبي: الديوان ، بشرح عبد الرحمن البرقوقي ، مؤسسة هنداوي للتعليم والثقافة ، القاهرة ، 2012.
- مسعود ، جبران: الرائد ، معجم لغوي عصري ، دار العلم للملايين ، بيروت ، ط 7 ، 1992.

- المعجم العربي الأساسي ، إصدار المنظمة العربية للتربية والثقافة والعلوم : ، لاروس ، 1420هـ/1999م.
- المعجم الوسيط ، إصدار مجمع اللغة العربية بالقاهرة ، دار عمران ، ط 3 ، 1985.
- المنجد في اللغة ، إصدار دار المشرق ، بيروت ، دار القرآن الكريم ، انتشارات اسماعيليان ، طهران ، ط 26 ، 1982.
- المنجد في اللغة العربية المعاصرة ، إشراف صبحي حموي ، إصدار دار المشرق ، بيروت ، توزيع المكتبة الشرقية ، ط 1 ، 2000.
- الهاروني ، أبو المنى داود بن أبي النصر المعروف بالعمار الهاروني: منهاج الدُّكَّان ودستور الأعيان في أعمال وتراكيب الأدوية النافعة للأبدان ، تحقيق محمد رضوان مهنا ، مكتبة جزيرة الورد ، المنصورة ، ط 1 ، د.ت.

Dictionnaires bilingues ou trilingues

- Abdel-Nour, Jabbour et Idriss, Souheil: *Al-Manhal, Dictionnaire Français - Arabe*, Dar al-Adab et Dar Ilm Lilmalayin, Beyrouth, 7^{ème} éd., 1983.
- Abdel-Nour, Jabbour : *Mu'jam Abdel-Nour al-hadîṭ, (Arabe – Français)*, Dar al-Ilm Lilmalayin, Beyrouth ? 2^{ème} éd., 1995.
- Baalbaki, Ramzi: *Dictionary of Linguistic Terms (English – Arabic)*, Dar El-Ilm Lilmalayin, Beyrouth, 1^{ère} éd., 1990.
- Fassi Fehri, Abdelkader : *A Lexicon of Linguistic Terms (English – French – Arabic)*, by Abelkader Fassi Fehri, with the collaboration of Nadia Aamiri, Dar al Kitab al Jadid United Co, Beirut, Ed. 1, 2009.
- Hajjar, Joseph N.: *Al-Marje', Dictionnaire contemporain (Arabe – Français)*, révisé par Bassil, Chamel, Librairie du Liban Publishers, 1^{ère} éd., 2002.
- *Mounged, dictionnaire moderne français-arabe*, Dar El-Machreq éditeurs, Beyrouth, 1^{ère} édition, 1972.
- Mseddi, Abdessalem : *Dictionnaire de linguistique (Français - Arabe, Arabe - Français)*, Maison arabe du livre, Tunis, 1984.
- *Unified Dictionary of Linguistic Terms (English – French – Arabic)*, Arab League Educational Cultural and Scientific Organization, 1989.
- *Unified Dictionary of Linguistic Terms (English – French – Arabic)*, Arab League Educational Cultural and Scientific Organization, 2002.

الهوامش :

¹ En raison des difficultés de transcription, les consonnes emphatiques seront transcrites en gras : **d, h, s, t**, les interdentes et les chuintantes seront soulignées : d, s, t et l'interdentale emphatique sera notée en gras et soulignée : **d**.

² Voir notre étude "جودة الترجمة العربية", notamment pp. 101-107.

³ Voir notre analyse détaillée de ce titre et des implications de notre positionnement théorique dans : "حمزة ، حسن : المترجم بين أنظمة اللغة وأعراف المجتمع"

⁴ Dans *La traduction dans les dictionnaires bilingues*, p. 53 de Lynne Franjié, il est dit que la 1^{ère} édition de ce dictionnaire est de 1980, probablement une confusion en raison de la ressemblance de graphie entre les chiffres 7 et 8 qui ont la même forme inversée en arabe du Liban.

⁵ Voir, par exemple, le *Dictionnaire de linguistique* (entrées : néologie et néologisme).

⁶ *Dictionnaire de la linguistique* (entrée : néologisme).

المعجم الوسيط، المقدمة، ص 16

⁸ Voir notre étude sur "المستويات اللغوية في المعجم الوسيط", notamment pp. 112-118.

⁹ Voir les différents types dans Pruvost, Jean & Jean-François Sablayrolles : *Les néologismes*, traduit par Kaled Jhima sous le titre : *المولّد، دراسة في بناء الألفاظ*. Organisation arabe de traduction, Beyrouth, 2010.

¹⁰ Voir *A Lexicon of Linguistic Terms, Unified Dictionary of Linguistic terms* (1989 et 2002), *Dictionary of Linguistic terms, Dictionnaire de linguistique français-arabe, arabe-français*, etc.

¹¹ Voir l'anecdote qu'il relate sur la surprise d'un bédouin incapable de comprendre le métalangage des grammairiens dans le cercle du grammairien al-'Ahfās. At-Tawhīdī justifie cette incapacité de comprendre par la difficulté du métalangage (al-kalām 'alā l-kalām) : "لأنّ" (الإمتاع والمؤانسة، 231/2) الكلام على الكلام صعب"

¹² Voir *A Lexicon of Linguistics Terms* de Fassi Fehri.

¹³ Document interne dans le cadre du projet de recherche LTT sur la traduction et les néologismes en arabe réalisé par des équipes de l'Université Lyon2 en France (Hassan Hamzé), la Manouba en Tunisie (Ibrahim Ben Mrad), l'Université libanaise (Bassam Baraké), l'Université de Jordanie (Narjess Nasser) et l'Université Cheikh Anta Diop au Sénégal (Amadou Diallo).

¹⁴ Voir notre communication "الترجمة وتطویر العربية: الوجه والقفا"

¹⁵ Voir notre étude intitulée : « Création d'un nouveau paradigme de mot composé en arabe ».

¹⁶ Hamzé, Hassan : « La terminologie dans le dictionnaire général arabe : le bilingue, un tremplin pour le monolingue ».

¹⁷ On peut avoir des racines à 4 consonnes qui commencent par un (m) radical comme (mahdad, ma'zaj). Voir : محمد عبد الحميد: دروس في التصريف : p. 45.

¹⁸ Dans l'original (تَقْرَب).

¹⁹ L'astérisque devant le terme arabe indique qu'il est un néologisme proposé par l'auteur du dictionnaire.

²⁰ Rien de tout cela dans *Matn l-luga* de 'Ahmad Ridâ, ou dans *ar-Râ'id* de Gibran Mas'ûd qui sont avec *al-Wasît* publiés à des dates proches. Rien, non plus dans des dictionnaires publiés plus tard comme *al-'Asâsî* (1999), *Mu'jam l-luga l-'arabiyya l-mu'âsira* (2008), *Mu'jam al-Ganî az-Zâhir* (2013). Seul *al-Munjid fî l-luga l-'arabiyya l-mu'âsira* (2000) note cette acception.

"...فلم أجد كتاباً جامعاً لها رُمته ، ولا أقرباذين لأحدٍ من المتقدمين أو المتأخرين كافياً فيما قصدته"

²² Curieusement, contre toute attente, *al-Munjid fî l-luga l-'arabiyya l-mu'âsira* qui ne devrait retenir que les termes utilisés dans la langue arabe contemporaine, comme son titre l'indique, lui consacre une entrée et dit de lui qu'il est d'origine persane.

²³ Dans l'original (اتَّسَاع) au lieu de (اتَّبَاع) « fait de suivre », ce qui est sans doute une faute de frappe.

²⁴ Dans *Tâj al-'arûs*, tout comme dans *Lisân al-'arab*, il s'agit de (حُش), et non pas de (جُش), terme qui n'est d'ailleurs pas très sûr.

²⁵ Les deux autres termes sont moins usités : (Juss) n'est ni dans *al-Wasît*, ni dans *al-Munjid*, (Kuss) est uniquement dans le second.

"وعن ابن الأعرابي: المِئْبَرُ والمَأْبَرُ: ما يُلْقَخُ به النَّحْلُ كالْحَشِّ."

"المِئْبَرُ: الإبرة الكبيرة ، و — عضو التذكير في النباتات الزُّهْرِيَّة"

²⁸ Voir le *Diwân* d'al-Mutanabbî commenté par al-Barqûqî (p.187-189). Dans certaines éditions du *Diwân*, ce poème qui serait la raison de l'assassinat de son auteur, est amputé en raison de son caractère vulgaire.